

Présentation de projets de loi

McCurdy	Peterson	Tremblay
McDermid	Price	(Québec-Est)
McKenzie	Redway	Tupper
McKinnon	Reid	Turner
McLaughlin	Reimer	(Ottawa—Carleton)
Mitchell	Riis	Van De Walle
Moore	Robichaud	Vankoughnet
Murphy	Rodriguez	Vincent
Nicholson	Schellenberger	Wilson
(Trinity)	(Wetaskiwin)	(Swift Current
Nowlan	Scott	—Maple Creek)
Nunziata	(Victoria—Haliburton)	Winegard
Nystrom	Scowen	Witer
Orlikow	Taylor	Young—113
Ouellet	Thacker	
Parry	Towers	
Pépin		

CONTRE

Députés

Aucun

● (1150)

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas voté.

Une voix: Nous l'avons remarqué.

M. Prud'homme: Oui, je sais que vous l'avez remarqué. Mon ami l'a remarqué, et d'autres aussi peut-être, et la raison est fort simple. Nous avons déjà proclamé M. Raoul Wallenberg citoyen honoraire du Canada. J'ai participé au débat. C'était une motion de mon collègue, le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille), et du député de Laval (M. Ricard), qui a été mise au voix à la Chambre. Elle a ensuite été envoyée au Sénat, mais n'a pas été approuvée la première fois. Le Sénat s'est ajourné, puis a été rappelé d'urgence le même jour pour proclamer M. Raoul Wallenberg citoyen canadien à titre honorifique.

Pour ceux qui aiment l'histoire, je dirai que le Canada a deux citoyens honoraires. Ayant déjà voté sur la question, je ne vois pas du tout pourquoi je le ferai une seconde fois. Je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi vous avez tous voté.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président, je ne voudrais pas m'opposer à mon ami, qui est député depuis bien plus longtemps que moi, mais je voudrais quand même présenter deux arguments. D'abord, tout député a le droit de déposer un projet de loi d'initiative parlementaire à la Chambre. Ensuite, je voudrais rappeler que cette question a fait l'objet, dans le passé, de deux projets de loi d'initiative parlementaire qui ont tous deux été retirés et remplacés par une motion que la Chambre et l'autre endroit ont adoptée.

Comme vous le savez, monsieur le Président, une motion n'a pas de valeur juridique. Par contre, un projet de loi en a, une fois adopté par les Communes et le Sénat. Pour cette raison, je

pense qu'il convient d'adopter un projet de loi dans le cas présent. Il s'agit de Raoul Wallenberg, et si l'on veut envoyer un message très clair à l'Union soviétique, on devrait tenir un vote par assis et debout à la Chambre des communes.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, au sujet du même rappel au Règlement, on dit qu'un grand homme, s'il veut être reconnu comme tel, ne devrait pas hésiter à se corriger. Donc je maintiens ce que j'ai dit, sous réserve de me corriger demain et de faire mes excuses à la Chambre si je me suis trompé.

[Français]

M. le Président: À l'ordre! Je veux dire à l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme)...

[Traduction]

M. Prud'homme: Vous êtes très aimable, monsieur le Président, mais en ce moment, je préside un comité législatif, ce que je dois à Votre Honneur. J'y retourne. Je ne veux pas d'un débat. J'ai seulement dit que si c'était la première fois, je voterais en faveur de la mesure, mais j'ai déjà voté sur cette mesure. La question a fait l'objet d'un débat assez inhabituel au Sénat. Donc, on me corrigera peut-être demain, mais j'ai déjà accepté de nommer cet homme citoyen canadien honoraire parce qu'il était un grand homme. C'est ce que j'avais à dire. Nous avons essayé de faire adopter la mesure si rapidement à la Chambre, que personne n'a su qui était Raoul Wallenberg. Voulez-vous que je fasse un discours d'une heure sur les qualités de cet homme remarquable?

M. Lewis: Monsieur le Président, je pense que mon collègue a fait passer le message. Il est très dangereux de vouloir détourner à des fins politiques un sujet important comme les efforts de Raoul Wallenberg. Le geste du Nouveau parti démocratique témoigne de la plus complète irresponsabilité. Les députés du propre parti du leader parlementaire lui ont nié le droit de présenter son projet de loi et nous ont contraints à procéder à un vote.

Je vous dirais, monsieur le Président, que cela a été fait seulement pour retarder le débat de procédure sur une motion visant à prolonger les séances. De dire aux Canadiens que nous ne voulons pas siéger durant l'été, ce n'est pas du tout la même chose que de dire que nous ne voulons pas siéger en juin.

M. Rodriguez: Oh, asseyez-vous donc!

M. Lewis: Cette attitude est tout à fait irresponsable. Mon collègue devrait parler aux députés de son parti pour leur expliquer que tout député a le droit de déposer son projet de loi.

M. le Président: Plait-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.